

Rapport de la Commission des finances au sujet du préavis 07/22

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet	Renouvellement du parc de véhicules communaux, période 2022-2027.
Opération proposée	Investissement.
Coût de l'opération	Frs 1'570'000.- TTC.
Réalisation	Dès cette année et échelonnée jusqu'en 2027.
Financement	Par la trésorerie courante et/ou par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite définie par le plafond d'endettement.
Amortissement	Amortissement linéaire de durée différente suivant la catégorie du véhicule (10, 8 ou 5 ans).
Plan d'investissement	Dans le plan quinquennal annexé au budget 2022, frs 555'000.- sont prévus (à savoir frs 390'000.- en 2022, frs 100'000.- en 2023 et frs 65'000.- en 2026).

Le soussigné tient à remercier Messieurs Auchlin et Bombardier pour la séance d'information du 5 juillet durant laquelle le préavis a été exposé ; il nous a été possible de poser toutes les questions relatives à la problématique des véhicules communaux. La CoFin apprécie l'effort de communication de la part de l'exécutif.

Préambule : Le préavis 07/22 présente une nouvelle façon de procéder par rapport à la gestion du parc des véhicules communaux. Alors que jusqu'à maintenant les besoins étaient définis selon les différents services, c'est dorénavant avec une vision globale des besoins interservices que la Municipalité désire fonctionner. Les véhicules ne seront donc plus dédiés à un service particulier mais utilisables (et réservables) par l'ensemble des utilisateurs. Le but à terme est une baisse du parc véhicule de 10%, d'arriver ainsi à une quinzaine de véhicules que se partageront 40 employés.

Constats : La nouvelle vision municipale a un coût certain, puisque, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les investissements prévus à ce poste jusqu'en 2026 (repris de la page 94 du budget 2022, préavis 9/21) se montent à frs 555'000.-, soit le tiers du montant demandé dans le préavis. L'augmentation se justifie, selon la Municipalité, par le surcoût des véhicules électriques et par un rattrapage nécessaire du parc communal.

Le fonds de renouvellement des véhicules (Fonds 9281.07) a été alimenté en 2021 de frs 47'000.- et continuera à l'être les années prochaines. Au 31.12.2021, il cumule un montant de frs 350'800.-. Le fond va être utilisé pour ce préavis dans un pourcentage encore à définir.

Si le préavis est accepté comme tel, la CoFin souhaite que, dès 2027, tous les futurs investissements pour ce poste se fasse exclusivement au travers du fonds de renouvellement, signifiant ainsi que les amortissements auront été régulièrement effectués.

La CoFin s'est intéressée à savoir de quelle façon cet investissement pouvait être rentable. Il en ressort deux arguments difficilement chiffrables : le premier va dans le sens de l'urgence climatique votée au Conseil communal en octobre 2020 et qui préconise l'utilisation de véhicules non-thermiques ; à la lecture du tableau en page 3 du préavis, on compte peu ou prou 50% des véhicules remplacés fonctionnant sur un mode « alternatif » ; l'objectif final étant, selon la Municipalité, de 30% du parc total. Le second argument est bien sûr celui du coût d'entretien, des véhicules plus récents, voire changés plus fréquemment induisent des frais d'entretiens moindres (mais malheureusement non chiffrables selon le Municipal Laurent Auchlin). Il faut savoir qu'avec le système actuel, les frais d'entretien des véhicules sont disséminés dans divers comptes ce qui rend leur visibilité dangereusement amoindrie. Le vœu clair de la Municipalité est de transférer une bonne partie des frais de fonctionnement au budget d'investissement, ce qui devrait baisser les charges en conséquence.

Pour la suite, la Municipalité prévoit une baisse de l'investissement dédié à ce poste, avec toujours une vision quinquennale.

Si le préavis est accepté comme demandé par la Municipalité, la CoFin suivra régulièrement l'évolution des diverses dépenses liées aux véhicules communaux. Elle en profite pour espérer que la Municipalité saura valoriser correctement la valeur résiduelle des véhicules lors de leur remplacement.

Fort de ces constats, la CoFin vous propose à la majorité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis 7/22.

Fait à Aubonne le 25 septembre 2022.

Le rapporteur, Philippe Cretegny.